

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020 18 HEURES**

Le vendredi 10 juillet 2020 à 18 h, régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel DEBOUVERIE, Maire de COMBAS.

Présents : Michel DEBOUVERIE, Alain ZARAGOZA, Caroline ORSELLY, Olivier BRISSAC, Christian YARD, Stéphanie SAINT JOURS, Lionel VERRUN, Annie SANCHEZ, Florence PELLECUER, Julia RUBIN, Nicolas MOLIERE, Séverine CARDINALE, Gérard VERDIER, Sylvain MOFFRONT, Carole QUERELLE,

Absents :

Procurations :

Ghislaine BOBET est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 01 juillet 2020 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

### **ELECTION SENATORIALES : ELECTIONS DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX**

Vu le Code Electoral et notamment les articles L.280 à L.293 et R.148-1 et suivants, L.O.500, L.0501, L.O. 502, L.O. 527, L.O.528 et L.O.529, R.130-1 à R.148, R.271, R.271-1, R.274, R.276, R.303, R.304, R.318 et R.319 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2113-1 et suivants, L.2121-14 à L.212-18, L.2121-26 et L.2122-17, tant dans leurs versions antérieure que postérieure à la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la Loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et es établissement publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le Décret n° 2019-1546 du 30 décembre 2019, authentifiant les chiffres des populations en métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et de Saint-Pierre et Miquelon ;

Vu le Guide du 17 mars 2020 relatif à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires.

Vu le Décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'Arrêté Préfectoral 30-2020-07-01-001 du 01 juillet 2020 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner par l'ensemble des Conseils Municipaux du Gard en date du 10 juillet 2020, en vue de l'élection des sénateurs,

#### 1. Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MME SANCHEZ Annie, M. Gérard VERDIER, M. ZARAGOZA Alain, M. Nicolas MOLIERE.

La présidence du bureau est assurée par les soins de Monsieur le Maire.

## 2. Election des délégués titulaires :

Les candidatures enregistrées sont :

Messieurs Michel DEBOUVERIE, Olivier BRISSAC, Sylvain MOFFRONT.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués titulaires en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15 - bulletins blancs ou nuls : 0 - suffrages exprimés : 15 - majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Michel DEBOUVERIE :	15 voix
- Oliver BRISSAC :	15 voix
- Sylvain MOFFRONT	15 voix

Messieurs Michel DEBOUVERIE, Olivier BRISSAC, Sylvain MOFFRONT ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

## 3. Election des délégués suppléants :

Les candidatures enregistrées sont :

Mesdames Monsieur Carole QUERELLE, Julia RUBIN, Alain ZARAGOZA.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15 - bulletins blancs ou nuls : 0 - suffrages exprimés : 15 - majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Alain ZARAGOZA :	15 voix
- Carole QUERELLE :	15 voix
- Julia RUBIN :	15 voix

Mesdames Monsieur Alain ZARAGOZA, Carole QUERELLE, Julia RUBIN, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

## QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30